

Vendredi 23 janvier 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

TAXATION

ACCORDS AVEC LES PROVINCES CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA TAXE DES COMPAGNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mercredi, dernier jour de la session, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Ilsley) de déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires des accords qu'on projette de conclure avec les diverses provinces relativement à leur abandon de certains domaines de taxation. Il a alors déclaré qu'il aimerait à avoir le temps d'examiner cette demande, ce que je croyais d'ailleurs juste. Cependant, il a dit subseqüemment, si je me rappelle bien:

Je me demande si le Gouvernement doit soumettre ces projets d'accords avant qu'ils ne soient signés. Cependant, ils ont été communiqués aux journaux, et j'étudierai...

Je l'ai alors interrompu. Si ces documents ont été communiqués aux journaux avant d'avoir été soumis au Parlement, c'est là, je crois, une chose étonnante. Je demande donc qu'ils soient déposés immédiatement sur le bureau de la Chambre, sans que le ministre ait besoin de les étudier davantage.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai été fort brusquement interrompu par l'honorable député au moment où je faisais ce que je croyais être...

L'hon. M. HANSON: Je regrette d'avoir manqué de courtoisie.

L'hon. M. ILSLEY: Voici que l'honorable député m'interrompt encore. Nous ne sommes qu'au début de la session. Or je prie les honorables membres de l'opposition de ne pas m'interrompre aussi souvent que le chef de l'opposition l'a fait au cours de la dernière session ou qu'il a commencé à le faire durant la présente session.

L'hon. M. HANSON: Je jugerai moi-même de ce qui convient.

L'hon. M. ILSLEY: Je le prie de ne pas faire d'interruptions.

L'hon. M. HANSON: je réitère ma demande. Ces accords seront-ils déposés?

L'hon. M. ILSLEY: Je suis d'avis que ces accords devraient être déposés. On m'a interrompu l'autre jour, je le répète. Il en est un, l'accord projeté avec l'Ontario, qui a été remis aux journaux en conformité d'une entente avec les provinces conclue à une réunion

conjointe des trésoriers et de moi-même tenue ici en décembre. Le texte entier des autres accords n'a pas été remis aux journaux, mais uniquement certains passages. J'estime tout à fait raisonnable que l'on réclame le dépôt sur le Bureau de tout ce qui a été communiqué aux journaux, mais je désire en prendre connaissance et constater ce que cela comporte précisément. L'occasion de le faire m'a manqué jusqu'à présent. Ainsi que je l'ai fait observer l'autre jour, ce ne sont là que des rédactions préliminaires dont la teneur pourrait changer après qu'on aura tenu compte de certaines lettres ou communiqués. Je suis forcé de ne déposer pour le moment que les lettres, les textes préliminaires et les clauses propres à éclairer l'ensemble du problème. Je veux étudier la question.

LA GUERRE

RESSORTISSANTS JAPONAIS À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LEUR EMPLOI ET LEUR ÉLOIGNEMENT DES ZONES DE DÉFENSE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) est-il en mesure de nous faire connaître les intentions du cabinet touchant l'emploi de la main-d'œuvre japonaise à l'intérieur de la Colombie-Britannique?

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): La situation ne me concerne directement que comme membre du cabinet, en premier lieu; comme ministre venant de la Colombie-Britannique, ensuite, et enfin du fait que j'ai été président de la conférence tenue deux jours durant à Ottawa pour étudier le problème tout entier. Cette conférence a donné lieu à certaines recommandations qui ont été soumises au Gouvernement et suivies d'un communiqué aux journaux, sur le programme du Gouvernement, émané du bureau du premier ministre. Les négociations relatives au placement, au logement et à l'emploi même relèvent du ministre du Travail qui est absent de la Chambre en ce moment. Les négociations relatives à l'évacuation elle-même relèveront de la Gendarmerie royale.

Quant à savoir la destination de ces gens, elle n'a pas été définitivement arrêtée, mais j'ai compris qu'un comité a étudié précisément la question ce matin même. Je me ferai un plaisir de me renseigner auprès du ministre du Travail touchant la vallée d'Okanagan ou, encore, de ménager une entrevue à mon honorable ami. Le board of trade de Vernon m'a avisé qu'il serait possible d'utiliser quelque 1,500 de ces personnes à la récolte des fruits dans la vallée de l'Okanagan.